

Le texte prononcé fait foi.

Embargo: 18 septembre 2006, 10 heures

Madame Micheline Calmy - Rey, Conseillère Fédérale et Vice-présidente de la Confédération, Cheffe du Département Fédéral des Affaires Etrangères

Ouverture de la 7^e Conférence des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le 18 septembre 2006 à Genève

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir de m'adresser à vous et de vous souhaiter, au nom du Conseil fédéral et du peuple suisse, une cordiale bienvenue à Genève. Le fait d'accueillir dans notre pays la septième Conférence des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel s'inscrit dans l'engagement constant de la Suisse, depuis le tout début de cet effort collectif, pour un monde libéré de ce fléau.

Tout au long de cette semaine se déroulera à Genève et dans toute la Suisse une vaste campagne de sensibilisation à la problématique des mines antipersonnel.

La tenue de cette conférence à Genève s'insère dans la politique suisse de promotion de la paix et de la sécurité humaine et réaffirme son statut de capitale mondiale de l'humanitaire. En effet, à la base de la Convention, il y a la conviction humanitaire profonde que les populations civiles, ainsi que les combattants, doivent être protégés du danger des mines antipersonnel, et qu'elles méritent, autant pendant qu'après des conflits armés, un minimum de sécurité humaine. Grâce à la Convention et au travail des Etats qui s'y sont engagés, nous connaissons la route à suivre pour nous débarrasser des mines antipersonnel et pouvoir annoncer, un jour : aucune nouvelle victime ! Toutefois, malgré les progrès effectués, nous avons besoin de l'engagement de toute la communauté des Etats et pas uniquement de ceux qui sont représentés dans cette Conférence.

Mesdames, Messieurs,

La Convention d'Ottawa représente un succès inédit de la communauté internationale et surtout de nombreuses organisations non gouvernementales, marqué par d'inlassables efforts. Malgré cela, le chemin est encore long et ardu, car cet instrument est au service d'une promesse, celle d'un monde libre de mines antipersonnel, que nous devons de réaliser avec la participation de tous. À ce jour, 151 États ont adhéré à la Convention et ce nombre ne cesse d'augmenter. Toutefois, d'importants États, qui sont également des puissances militaires, ne l'ont pas fait, et ont fait encore usage, pour certains, de mines antipersonnel depuis la dernière Conférence des États parties. La moitié des habitants de cette planète ne sont pas protégés par cette Convention, ce qui, au vu des terribles conséquences humanitaires de l'utilisation de ces armes, rend encore plus urgente leur adhésion et leur participation à cette lutte.

Chaque pays compte ! Je lance donc un appel à tous les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention, pour qu'ils empruntent à leur tour ce chemin.

Mesdames, messieurs

Les mines ne doivent plus faire de victimes, qu'elles aient été placées par les forces gouvernementales ou par des acteurs armés non étatiques. Plusieurs dizaines de ces groupes recourent ou ont fait recours aux mines antipersonnel. Grâce au travail remarquable d'organisations non gouvernementales comme l'Appel de Genève, de plus en plus de groupes armés ont été persuadés à y renoncer. Les États parties à la Convention ont également un rôle à jouer, ici, en soutenant les actions menées pour assister les populations affectées dans les territoires sous le contrôle de acteurs armés non étatiques et en autorisant et respectant ces contacts très spécifiques qui ont pour seul but de les amener à renoncer aux mines antipersonnel.

Mesdames, Messieurs,

La Suisse, en accord avec sa tradition humanitaire, se sent investie d'une responsabilité particulière et se veut solidaire avec les pays affectés et avec les victimes des mines antipersonnel.

Si nous ne voulons plus que les mines fassent de nouvelles victimes, nous devons sensibiliser les populations locales à leur danger, déminer

les zones affectées et leur rendre des territoires à nouveau utilisables pour l'acheminement de secours, l'exploitation agricole et le développement durable.

Et nous ne voulons pas, non - plus, que d'autres restes explosifs de guerre (REG) fassent des victimes, ce pour quoi nous nous engageons activement pour une solution relative à l'utilisation de tous les types de mines ainsi que de munitions, y compris de sous - munitions, qui peuvent devenir des REG.

Un an avant le dixième anniversaire de la Convention d'Ottawa et deux ans avant la deuxième conférence chargée d'examiner les résultats obtenus, nous sommes confrontés à des défis de plus en plus pressants :

Vingt-et-un Etats parties à la Convention doivent, d'ici 2009, nettoyer leurs territoires minés. Ce délai doit être tenu, avec l'appui des pays qui sont en mesure de fournir l'assistance nécessaire. La Suisse va s'engager à encourager particulièrement les pays affectés à profiter des services de conseil offerts par le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève, pour la transcription des standards internationaux de l'action contre les mines en standards nationaux.

Depuis la conférence d'Ottawa en 1997, la Suisse a prêté une attention toute particulière à l'assistance aux victimes et a donné sa contribution à l'évolution du concept d'assistance aux victimes.

Les Etats qui ont rapporté avoir un nombre significatif de victimes de mines doivent mettre en place, avec l'aide de la coopération internationale, des plans et des objectifs nationaux efficaces pour répondre à leurs besoins, offrir un accès à des premiers soins de qualité et favoriser une meilleure réintégration socio-économique des survivants. C'est un droit reconnu, pour les victimes et leurs familles, de recevoir une aide médicale et psychosociale et leur assurer une intégration sociale et économique dans la collectivité. C'est pour contribuer à la réalisation de ces objectifs que la Suisse a assumé, cette année, avec l'Afghanistan, la co-présidence du Comité permanent sur l'assistance aux victimes. A la fin de cette septième Conférence, elle va passer le témoin à d'autres pays tout en continuant à soutenir activement les efforts dans ce domaine.

A ce propos, je tiens à exprimer ma satisfaction pour l'adoption à New York il y a quelque semaines de la Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et la dignité des personnes handicapées. Je suis convaincue que cet instrument

innovateur des droits humains constituera une aide concrète afin d'atteindre les objectifs que les Etats parties à la Convention d'Ottawa se sont fixés dans le domaine de l'assistance aux victimes.

Enfin, je tiens à exprimer ici toute ma reconnaissance à toutes celles et ceux qui oeuvrent sans relâche à la concrétisation de l'objectif d'un monde libéré des conséquences des mines antipersonnel. Je pense ici à l'Onu, en particulier à son « Mine Action Service », au CICR, au Centre International de Déminage Humanitaire de Genève, qui apporte une précieuse contribution au développement du processus d'Ottawa, et aux innombrables organisations non gouvernementales. Je pense également à toutes les personnes qui mettent leur vie au service de programmes de déminage ainsi qu'à celles et ceux qui viennent en aide aux victimes des mines. La portée humanitaire de leur travail est sans commune mesure : ils permettent aux déplacés de rentrer chez eux, aux paysans de travailler à nouveau leurs terres et aux enfants de retrouver le chemin de l'école.

A nous de continuer à traduire nos mots en actions et à faire de cette conférence un pas de plus dans la bonne direction

Je vous remercie de votre attention.